



## Expatriations fiscales : entre idées fausses et manque de données, une autre fiscalité du patrimoine est possible

Les expatriations fiscales sont régulièrement invoquées dans le débat sur la fiscalité du patrimoine : ceux qui veulent en finir avec l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) estiment que l'ISF fait fuir les richesses, ceux qui en souhaitent le maintien traitent trop peu cette question.

**Nicolas Sarkozy a annoncé une loi de finances rectificatives en 2011 sur la fiscalité du patrimoine.** Au-delà de l'effet d'annonce, sur le fond, il importe de savoir quel en sera le sens et quelle doit être la répartition de la contribution commune, dans un contexte où chacun espère sortir d'une crise qui a provoqué d'importants dégâts sociaux et économiques et qui a généré un déficit important. Qui paiera la dette de la crise ? Dans quel état le système fiscal sortira de cette période ? Quel est le bilan des choix fiscaux antérieurs ? Autant de questions qui doivent être posées dans la période. S'agissant des futurs choix fiscaux, s'ouvre donc un **débat sur l'avenir de la fiscalité du patrimoine qui mérite d'être mené sur le fond et non sur les slogans et les idées fausses.**

**L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires livre un rapport sur les expatriations fiscales :** sur la base de données officielles et publiques, elle s'est attelée à un travail de collecte des informations disponibles sur les expatriations des personnes physiques afin de tenter de mesurer les causes, l'ampleur et les effets de ces délocalisations. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes.

1. Il manque de nombreuses données, quantitatives et qualitatives, ce qui ne peut que nuire à la qualité du débat et à l'efficacité des choix, sur les expatriations fiscales des redevables de l'ISF : au-delà du nombre de départs annuels de redevables de l'ISF, fréquemment rendus publics, le nombre de retours de redevables de l'ISF est irrégulièrement mesuré et le nombre d'installations d'étrangers en France ne l'est jamais. Enfin, les motivations de ces flux, entrants et sortants, sont également très rarement analysées. Ce manque de données rend partielle, et parfois partielle, l'exploitation publique d'une partie des données.
2. Quantitativement, les expatriations des redevables de l'ISF montrent qu'elles sont marginales tant en nombre qu'en manque à gagner fiscal. Le nombre de départs de redevables de l'ISF représente en tendance entre 0,12 et 0,15 % du nombre total de redevables de l'ISF. Ces départs représentent en tendance 0,6 % du rendement global de l'ISF.
3. Sur le plan macroéconomique et des mouvements des bases d'imposition (capitiaux), les effets réels des flux ne peuvent être mesurés précisément faute de données détaillées sur la composition des patrimoines des redevables sortants et entrants. Si l'on s'en tient aux seules données sur les redevables sortants, l'effet est également marginal au regard de l'ampleur du patrimoine imposable à l'ISF : en tendance, les bases d'imposition des départs représente 0,5 % de la base globale d'imposition à l'ISF.
4. Qualitativement, faute d'études exhaustives, la prudence s'impose quant à la motivation des départs, des retours et des installations d'étrangers en France. Il semble toutefois, à la lecture des quelques travaux existants, que la fiscalité, si elle joue un rôle indéniable pour certains contribuables, n'est pas la raison principale des départs dans leur ensemble. En revanche, la qualité des facteurs publics (système d'éducation et de santé, infrastructures de transports...) contribuent à l'attractivité globale de la France.

Compte tenu des données disponibles en matière d'expatriations, on peut en conclure provisoirement :

- qu'il n'est pas prouvé que les expatriations soient aussi importantes et néfastes que cela peut être dit,
- que la fiscalité du patrimoine ne doit pas être guidée par un éclairage exclusivement tourné vers une infime minorité de contribuables,
- qu'une place existe pour la fiscalité sur le patrimoine, dans un système fiscal qui finance des services et des facteurs publics ainsi qu'une protection sociale économiquement utiles et socialement justes.